



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E97031

VALABLE JUSQU'AU 03/12/2024

ÉDITÉ LE 30/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/03/2007

Forme juridique : SCOP

Capital : 32 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MANOSQUE 2007 B 57

Siret : 494 879 885 00031

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 2957

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA 77797406

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA 77797406

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : LES ARBRES BATISSEURS ARBATS

ZA LES CHALUS
04300 FORCALQUIER

Téléphone : 04 92 78 01 62

Portable :

Site Internet : www.arbats.com

E-mail : admin@arbats.org

Responsabilité légale :

FAYET SYLVAIN CO-GÉRANT / DUPREY DU VORSENT CAMILLE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	29/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
☐ Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
☐ Fenêtres de toit	01/01/2021
☐ Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
☐ Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
☐ Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.